

# COUPE DE FRANCE

## KZ 125 / KZ 125 GENTLEMAN 2013

### ARTICLE 1. ORGANISATION

**1.1** La FFSA organise une Coupe de France en **catégories KZ125 et KZ125 Gentleman**. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

**1.2.** Cette Coupe de France se déroulera le :

<b>20 / 21 avril</b>	<b>Valence (26)</b>	<b>ASK VALENCE</b>
----------------------	---------------------	--------------------

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

#### **1.3. HORAIRES**

**1.3.1.** Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.

**1.3.2.** Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h à 19h et se terminera le vendredi de 07h30 à 09h00.

**1.3.3.** L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 14h à 19h et se terminera le vendredi de 07h30 à 09h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

**1.3.4.** La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8 heures avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

#### **1.4. VERIFICATIONS**

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

### ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

#### **3.1. LICENCES**

La Coupe de France KZ125 /KZ125 Gentleman est ouverte à tout pilote détenteur :

- d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" en cours de validité dans sa catégorie pour 2013,
- d'une licence internationale B ou C de Karting « Pilote Concurrent Conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2013.

#### **3.2. PILOTES ADMIS**

**3.2.1** Un maximum de 72 pilotes dans la catégorie KZ125 et de 72 pilotes dans la catégorie KZ125 Gentleman sera admis dans l'épreuve. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis.

**3.2.2** La Coupe de France KZ125 est réservée aux pilotes âgés de 15 ans et plus (âgés de 15 ans : atteignant l'âge de 15 ans en 2013).

La Coupe de France KZ125 Gentleman est réservée aux pilotes âgés de 32 ans et plus (âgés de 32 ans : atteignant l'âge de 32 ans en 2013).

#### **3.3. INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE KZ125 / KZ125 GENTLEMAN**

**3.3.1.** Les pilotes devront s'inscrire par internet sur le site des Championnats et Coupes de France [www.ffsa-karting.org](http://www.ffsa-karting.org). L'inscription pourra également s'effectuer par courrier (envoyer à l'opérateur FFSA ; TKC, 20 rue des Fosses Rouges, 77590 BOIS LE ROI, une demande d'inscription selon le

modèle établi par la FFSA et disponible sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org)). L'inscription devra obligatoirement être accompagnée de son règlement (par courrier : par chèque à l'ordre de la FFSA ; par internet : par carte bancaire, site sécurisé). Le montant de l'inscription à la Coupe de France 2013 est fixé à **170 €**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi 20h00 précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €.

- 3.3.4. En cas de non participation du pilote à l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.
- 3.3.5. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, les 5 laissez-passer et emplacement paddock.  
Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.
- 4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de **2** moteurs plombés.  
Le pilote ne pourra changer qu'une seule fois de marque de châssis au cours de la Coupe de France.  
Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.  
Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.
- 4.1.3. Les pilotes pourront louer leur transpondeur sur place.

### 4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

#### 4.2.1. Carburant

**Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit). Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN). Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.**

#### 4.2.2. Pneumatiques

Chaque pilote disposera :

- pour les essais libres et warm up, de 6 pneus slick (3 avant – 3 arrière) apportés par le pilote ou achetés sur place auprès du manufacturier.
- pour la course de 6 pneus slick (3 avant - 3 arrière) et de 6 pneus pluie (3 avant - 3 arrière) en gestion libre.

- 4.2.2.2. Les pneus de course seront tirés au sort, marqués et montés en parc d'assistance (parc fermé) avant l'épreuve et stockés en parc fermé. Obligation d'utiliser un 2<sup>ème</sup> jeu de jantes pour les warm-up.
- 4.2.2.3. Les pneus des essais libres et des warm up seront marqués à la sortie de chaque séance d'essai libre et de chaque warm up.
- 4.2.2.4. Quatre pneus slick (2 avant et 2 arrière) seront fournis gratuitement par le manufacturier fournisseur de la catégorie. Deux pneus slick (1 avant – 1 arrière) seront à acheter sur place.

Les pneus pluie seront payants, fournis sur place par le manufacturier et tirés au sort.  
En fonction des conditions climatiques, le pilote pourra décider d'acheter le type (slick ou pluie) et le nombre de pneumatiques qu'il souhaite utiliser pour la manifestation, et ce dans les limites précisées dans l'article 4.2.2.1. Ce choix sera définitif dès la fin de la vente des bons de

pneumatiques. Aucun pneu ne pourra être acheté ou échangé, passé l'heure de fermeture de la vente des bons de pneus.

#### **4.3. NUMEROS DE COURSE**

4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course (de 1 à 77 sur fond jaune pour les cadets et sur fond rose pour les minimés).

4.3.2. 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

#### **4.4. MECANICIENS ET ASSISTANCE**

4.4.1. Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

### **ARTICLE 5. PUBLICITÉ**

Les pilotes participant à la Coupe de France KZ125 / KZ125 Gentleman devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de **100 €**.

### **ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

#### **7.1. ESSAIS**

7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 08h00 et 18h00.

7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais officiel est obligatoire sous peine d'une amende de **100 €**.

#### **7.2. BRIEFING**

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

#### **7.3. COURSE**

##### **7.3.1. Essais chronométrés**

Pour les essais chronométrés, les groupes sont tirés au sort. Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

##### **7.3.2. Manches qualificatives**

###### **7.3.2.1. Création des séries**

Diviser les concurrents de chaque catégorie en **X séries** en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	4 <sup>ème</sup> chrono
8 <sup>ème</sup> chrono	9 <sup>ème</sup> chrono	10 <sup>ème</sup> chrono	11 <sup>ème</sup> chrono
SERIE E	SERIE F	SERIE G	
5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	7 <sup>ème</sup> chrono	
12 <sup>ème</sup> chrono	13 <sup>ème</sup> chrono	14 <sup>ème</sup> chrono etc.....	

**Si le nombre de pilotes inscrits dans la catégorie est inférieur ou égal à la capacité de la piste, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.**

7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. Déroulement des Manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C., etc.

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,

2 points au 2<sup>ème</sup>,

3 points au 3<sup>ème</sup>,

4 points au 4<sup>ème</sup>,

5 points au 5<sup>ème</sup>,

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. **Phases finales (Pré-finale et finale)**

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste, les 36 premiers pilotes maximum seront qualifiés pour les phases finales.

- une pré-finale **20 km** par temps sec et **17 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement des manches de qualification.

- une finale de **30 km** par temps sec et **24 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de la Coupe de France KZ125 / KZ125 Gentleman et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

7.3.4. **Consolante**

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une coupe de la CRK et une coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent et se dérouleront sur une seule course de 25 km par temps sec et de 19 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" et de la "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

## ARTICLE 10. PRIX

10.1. A l'issue de la finale, les 3 premiers classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

Le podium final aura lieu à l'issue de l'épreuve.

Les Vainqueurs de la Coupe de France KZ125 et KZ125 Gentleman seront invités à la remise des prix FFSA.

10.2. **PROTCOLE PODIUM**

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés dans chaque catégorie, seront sous la responsabilité de l'opérateur FFSA.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.